



MÉDIAS&PIXELS

L'actionnariat salarié d'Orange en ébullition

La bataille pour la gestion du fonds commun de placement Cap'Orange est engagée

Chez Orange, entre actionnaires salariés, l'heure est à l'affrontement. En jeu, la gouvernance de leur fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Cap'Orange, qui détient 5 % du capital de l'opérateur télécoms et 8 % des droits de vote théoriques. «*Au regard du nombre d'absents lors des assemblées générales, nous pesons entre 11 % et 12 % des droits de vote*», explique Marc Maouche, l'actuel président de Cap'Orange.

Autrement dit, même s'il est loin derrière, le FCPE est donc un actionnaire non négligeable, derrière l'Etat, qui détient, si l'on additionne l'Agence des participations de l'Etat (APE) et Bpifrance, 23 % du capital de l'opérateur et 29 % des droits de vote, lors du dernier décompte officiel.

Qui pèsera dans ce fonds ? C'est la question qui agite en ce moment les actionnaires salariés. En tant qu'actionnaire, le FCPE peut déposer des résolutions dans les assemblées générales, faire basculer le vote lors de certaines opérations structurantes, qui nécessitent la majorité des deux tiers. Il aurait, par exemple, son mot à dire, si Orange souhaitait, par le biais d'un échange de titres, racheter Bouygues Telecom, Canal+ ou entrer chez Telecom Italia.

Or la gouvernance de Cap'Orange connaît un tournant majeur. Longtemps, sa représentation était paritaire, partagée entre syndicats et direction. «*Ce*

n'était pas représentatif. Il n'y avait pas les anciens salariés, par exemple. Et cela pouvait créer des conflits d'intérêts. Or, il peut y avoir un point de vue différent de celui de la direction ou de celui des syndicats», fait valoir Marc Maouche, également président de l'Association actionnariat salarié du groupe Orange (AASGO).

Coups bas

Le conseil de surveillance du fonds va donc s'enrichir d'un troisième collège composé de huit membres élus directement par 116 000 salariés du groupe, qui va rejoindre les deux collèges existants, celui de la direction (quatre membres) et celui des syndicats (quatre membres).

Alors que le vote se tiendra du 6 au 13 mars, la bataille pour ces nouveaux sièges a déjà commencé. Trois listes sont en lice, celle de l'AASGO, de l'Association pour la défense de l'épargne et de l'actionnariat des salariés, proche de la CFE-CGC, la troisième de la CGT. «*Normalement, les syndicats, qui disposent déjà de sièges au sein du fonds, n'auraient pas dû se présenter. D'ailleurs, nous sommes soutenus par la CFDT, l'UNSA et FO*», conteste Marc Maouche.

Les coups bas pleuvent. A la CFE-CGC, on revendique le droit de briguer des sièges supplémentaires, tout en contestant l'indépendance de l'AASGO à l'égard de la direction d'Orange. «*Ils sont financés par l'entreprise et ils ont*

toujours voté comme la direction», attaque un porte-parole du syndicat. «*Toutes les associations reçoivent un subside d'Orange. Mais les syndicats, qui touchent des centaines de milliers d'euros, aussi. Je ne dis pas, pour autant, qu'ils ne sont pas indépendants!*», rétorque Marc Maouche, qui assure avoir déjà voté contre la direction.

« Vision moins financière »

L'issue du vote sera cruciale. Dans le passé, les parties ont montré qu'elles étaient loin d'être alignées. En 2012, elles avaient notamment croisé le fer sur le montant du dividende que la CFE-CGC voulait réduire. «*Nous avons une vision plus entrepreneuriale, moins financière*», défend un porte-parole.

L'actionnariat salarié d'Orange devrait continuer de se développer. Stéphane Richard en est d'ailleurs l'un des grands défenseurs. Le PDG d'Orange, qui estime qu'il devrait représenter 10 % du capital, l'a déjà fait passer de «*3,8 % à 5,3 %*», indique Marc Maouche. Le conseil d'administration du mercredi 22 février devrait examiner un nouveau plan d'actions gratuites.

L'élection présidentielle pourrait également changer la donne. Si l'Etat décidait de céder une partie de sa participation, Orange aurait la possibilité, comme le lui permet la loi Macron, d'en préempter 10 % pour la réattribuer à ses salariés. Une occasion à saisir pour se défendre contre les «*prédateurs*». ■

SANDRINE CASSINI